

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-06-26 / 01

Date de la séance : 26 juin 2026

Date de la convocation : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Auteur :

Publié le 30/06/2026

ROUSSILLON – Maire

Nombre ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062601-DE

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture
et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, LAGER Corine, PRESSON Julie, GUETAT Suzanne, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte qui donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
LEININGER Baptiste qui donne pouvoir à BLACHE Tanguy
CALLAMARD Rémy qui donne pouvoir à TANGUY BLACHE
CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
FAVRE-NOVEL Anne-Sophie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine

Absente : MACIA Stéphanie

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET D'UN POSTE DE REDACTEUR
PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'un agent de la collectivité a été admis au concours de rédacteur territorial et est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante ;

Considérant qu'un agent de la collectivité remplit les conditions statutaires requises pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^e classe ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de ces agents dans leurs nouveaux grades ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **DECIDE** de créer un emploi permanent de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des effectifs.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 012 budget.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062601-DE

S²LO

de la section de fonctionnement du

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance

Rémy CROUZET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'RC', is written on the right side of the page.